Décision révoltante du Procureur de la république contre les "Sodimedical"

Le tribunal de commerce de Troyes vient de demander la liquidation immédiate de Sodimedical !

Quel honte. Cette décision est révoltante face au combat exceptionnel et d'une grande dignité des 54 femmes salariées de Sodimedical.

Le Procureur de la République, dans une audience privée sans la présence des salariées et en refusant à leur avocat Maitre Brun de plaider a pris fait et cause pour les patrons voyous de la société allemande et condamne les 54 emplois de Sodimedical. Condamné à relocaliser l'activité dans l'Aube et à indemniser les salariées, par une décision de justice du tribunal de Reims le 11 juillet 2012, jamais le groupe Lohmann et Rauscher n'a été contraint par la justice d'appliquer ces décisions !

Le Président de la République, François Hollande avait déclaré à Troyes le 31 août qu'il prenait "fait et cause" pour le combat exemplaire des Sodimédical.

Un ultime recours va être déposé dans les prochaines heures devant le tribunal de Reims pour empêcher l'exécution de la liquidation.

Tels les milliers d'Aubois, les syndicalistes, les militants du Front de gauche, communistes, écologistes, socialistes, les élus de différentes sensibilités qui se sont engagés à leur coté, la République doit protéger ces femmes salariées et leurs emplois, premières victimes des appétits des marchés financiers.

Il est encore temps d'empêcher l'intolérable liquidation des Sodimédical.

Eric Corbeaux, dirigeant national du PCF, animateur national du Front des luttes (Front de gauche)

Paris, le 18 septembre 2012.

Copyright © Elunet.org, Portail de l'action des Elus et de la vie citoyenne